



CAROMB

COMMUNICATION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-04/10-20

L'an deux mille vingt-trois, le Mercredi 4 Octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 29 septembre 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. MARCELLIN Valérie. DAUTEL Gilles. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (7) : BONNAVENTURE Richard (procuration à MONTAGARD Monique). ENDERLIN François (procuration à BELLENGER Elisabeth). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à MICHELIER Valérie). AUGIER Magali (procuration à AGNELLI Eva). JAUME François (procuration à MICHELIER Pierre). BRUN Jean-Pierre (procuration à MORARD Christian). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistait également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

PROGRAMMATION CULTURELLE MUNICIPALE

Madame Daisy Froger-Droz, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 15 mars 2023, le conseil municipal a validé la programmation culturelle municipale et en a fixé les tarifs pour l'année 2023.

La médiathèque propose d'étoffer cette programmation initiale comme suit :

- Mardi 21 Novembre – Soirée Poésie scène ouverte par la Compagnie l'alchimistoire et les Fleurs d'Ulysse
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Heure : 19h00
 - o Devis de défraiement : 100 €
 - o Prix des places proposé : Entrée libre

- Samedi 25 Novembre – Atelier d’arts plastiques animé par Hyacinthe Baer
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : de 10h00 à 12h00 (Enfants de 7 à 12 ans) – de 14h00 à 16h00 (jeunes et adultes)
 - o Devis de prestation : 300 €
 - o Prix des places proposé : Entrée libre

- Mercredi 13 Décembre – La Soupe aux Cailloux par la Compagnie l’Air de Dire pris en charge par la Cove (à destination du public « maternelle »)
 - o Lieu : Médiathèque
 - o Horaire : à définir
 - o Prix des places proposé : Entrée libre

- Vendredi 22 Décembre – « Enlivrez-vous » - Spectacle de Cirque contemporain par la Compagnie du Contrevent
 - o Lieu : Salle des Fêtes
 - o Horaire : 10h30
 - o Contrat de Cession : 1 000 €
 - o Prix des places proposé : Entrée libre

La commune prendrait à sa charge les frais annexes éventuels : droits d’auteurs, hébergement, restauration.

**Le Conseil Municipal, entendu l’exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,
DECIDE**

- ▶ **D’ADOPTER** le principe de la programmation de ces spectacles, telle que précisée ci-dessus ;
- ▶ **D’AUTORISER** Madame le Maire à signer les contrats, conventions ou documents y afférents ;
- ▶ **D’AUTORISER** Madame le Maire à prendre toutes décisions ou signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L’UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 6 octobre 2023

Le Secrétaire de Séance

Christine MASSONNET



Le Maire,

Valérie MICHELIER

